



VARENNES

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – 2025-029 PERMETTRE LA MODIFICATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL – 1425, chemin de l'Énergie

AVIS PUBLIC est donné que la résolution 2025-212 dans le cadre de permettre la modification d'un bâtiment principal situé au 1425, chemin de l'Énergie, a été adoptée par le conseil municipal de la Ville de Varennes lors de la séance ordinaire du 18 août 2025.

Cette résolution est entrée en vigueur à la date de l'émission du certificat de conformité de la MRC de Marguerite-D'Youville, soit le 12 septembre 2025.

Donné à Varennes, ce 17 septembre 2025.

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,


Mylène Rioux, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 17 septembre 2025 et en l'affichant à la réception de l'hôtel de ville, conformément aux dispositions du règlement 874 relatif aux modes de publications des avis publics de la Ville de Varennes.

En foi de quoi je délivre le présent certificat à Varennes ce 17 septembre 2025.

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,


Mylène Rioux, OMA